

Séance Publique du  
Jeudi 2 Juillet 2015

**Objet de la délibération :**

**LES NOCTURNES LITTERAIRES : CONVENTION**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Téaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Marie-Bernadette LE NEVE, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Claudie LE BIHAN à Loïc TONNERRE, Katherine GIANNI à Antoine GOYER, Daniel LE LORREC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Joseph FORES à Nolwenn DELALEE.

**Secrétaire de séance : Dominique QUINTIN**

**Vu pour extrait certifié conforme**

**à l'original reçu le :** 16-07-2015

**à la Sous-Préfecture de LORIENT**

**Affichage en Mairie du :** 15-07-2015

**au :** 15-09-2015

**Présents : 29  
Pouvoirs : 04**

**LES NOCTURNES LITTÉRAIRES : CONVENTION**

Rapporteur : Patricia QUERO RUEN

L'association « Nocturnes littéraires » Morbihan, basée à Vannes organise une opération produite par le Conseil général du Morbihan.

Elle propose à différentes villes d'accueillir durant l'été une « caravane » de plus de 50 auteurs pour une vente/ signature de livres. A titre d'exemple sont intervenus les années précédentes Jean Bertolino, Didier Van Cauwelaert, Daniel Picouly, Richard Borhringer, Yann Queffelec...

Cet évènement aura lieu à Ploemeur le 28 juillet 2015 de 17h à 23h sur le port de Lomener.

L'association se charge de l'organisation, de l'accueil des écrivains, de la communication de l'évènement et de l'animation de ce temps. Elle fournit également le chapiteau et se charge de la logistique. L'organisation générale et l'animation est confiée au Directeur littéraire de manifestations culturelles.

La ville s'engage à verser à l'association 3000 €.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du mercredi 17 juin 2015 et de la Commission « Finances et ressources humaines » du lundi 22 juin 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE le Maire** à signer la convention entre l'association « nocturnes littéraires » et la mairie de Ploemeur
- **VALIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 3000 euros à l'association

**Délibération adoptée à la MAJORITE – 1 CONTRE (M. Le Mestrallan) – 7 ABSTENTIONS (groupe de l'opposition)**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,

Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Ploemeur, Morbihan. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLOEMEUR' at the top and 'Morbihan' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp. A horizontal line extends from the right side of the signature.



## « NOCTURNES LITTÉRAIRES » - P L O E M E U R - 2 0 1 5

Entre l'Association « Nocturnes Littéraires », représentée par Pierre DEFENDINI, mandaté à cet effet, ci-après dénommée l'Association, d'une part, et la Ville de Ploemeur il a été décidé que Ploemeur accueillera les « Nocturnes Littéraires » le 28 Juillet 2015 sur un espace pré-défini et réservé dit Ploemeur. Afin d'assurer la pleine réussite de cette manifestation, les modalités suivantes ont été convenues :

### 1 Engagements de l'Association « Nocturnes Littéraires » :

- 1-1 L'Association s'engage à présenter à Ploemeur, le 28 Juillet 2015 un plateau de 45 à 50 auteurs du panorama littéraire français actuel, nationaux et régionaux, ainsi que des auteurs d'ouvrages jeunesse et B. D., qui rencontreront le public au cours de séances de signatures de leurs ouvrages.
- 1-2 L'Association fera son affaire de la prise en charge des frais de transport, transferts, hébergements et restauration des auteurs et personnes chargées de l'organisation de la manifestation. L'Association atteste par la présente être assurée en R.C. organisation d'événements.
- 1-3 L'Association fera son affaire de la fourniture, avec l'aide de libraires professionnels, des ouvrages des auteurs présents qui seront à la disposition, à la vente, du public.
- 1-4 L'Association se chargera de l'ensemble de la régie des moyens de promotion de cette opération et proposera diverses interventions de Presse régionale, nationale et audio-visuelle. Elle mettra à disposition de la commune l'ensemble des moyens de communication relatifs à la manifestation (v. avenant 1) et se chargera de demander des autorisations d'affichage auprès des communes voisines.
- 1-5 L'Association prendra contact avec les services techniques et les services de Police administrative de la commune afin de régler le partage des compétences et des fournitures relatives à la manifestation : lieux d'installation, matériels, son, lumière, éclairages divers, mesures de sécurité. L'Association se met à disposition de la commune pour ce rendez-vous technique et proposera un cahier des charges-liste de procédures (avenant 1), qui sera validé par les deux parties.

### 2 Engagements de PLOEMEUR :

- 2-1 Ploemeur s'engage à recevoir l'organisation proposée par les « Nocturnes Littéraires », le 28 Juillet 2015, à réserver les espaces nécessaires et suffisants au déploiement de cette manifestation. Ceux-ci auront été préalablement définis au cours d'une réunion technique. En cas

d'intempéries très fortes, la commune proposera un lieu de repli susceptible d'accueillir les auteurs, du public et l'organisation de la manifestation. L'organisation est apte et équipée pour faire face à des intempéries d'importance moyenne.

2-2

La commune s'engage à mettre, en temps voulu, à la disposition de la manifestation le matériel en sa possession nécessaire à la bonne organisation, tel que défini dans l'avenant 1, joint à la présente convention.

2-3

Dans la mesure du possible et des moyens, Ploemeur s'engage à diffuser l'information relative à cette manifestation (revue d'information de la Ville, programme des festivités estivales, panneaux lumineux, site internet, ...). La commune s'engage à accepter que d'éventuels panneaux promotionnels de cette opération soient momentanément apposés sur le territoire communal, sur le site de l'événement. La Ville de Ploemeur s'engage à verser à l'Association « Nocturnes Littéraires », la somme de 3 000 euros (trois mille) pour cette manifestation. Cette somme sera engagée après l'événement sur présentation d'une facture détaillée.

2-4

### 3 Dispositions générales :

3-1 L'Association « Nocturnes Littéraires » proposera des listes définitives d'auteurs à partir du 15 Juin 2015, par mail à destination de l'organisation, services de communication, presse locale.

3-2 Elle ne saurait être tenue responsable de la défaillance éventuelle de certains d'entr'eux.

3-2

L'Association s'engage à mettre tous ses moyens à la réussite de cette manifestation. Elle ne saurait, en revanche, être tenue responsable à propos d'événements qui ne lui seraient pas directement imputables.

3-3

Les modalités d'organisation et de fournitures à partager entre la commune et l'Association, lieux, fournitures diverses, sécurité, font l'objet de l'avenant 1, joint à la présente, qui doit être également signé.

3-4

L'Association est également à disposition des diverses personnes pouvant être directement intéressées par la tenue des « Nocturnes Littéraires » (services municipaux, culture, communication, syndicat initiative, bibliothécaires, médiathèques, ...) afin que l'intérêt des « Nocturnes Littéraires » soit partagé entre les divers acteurs de la Ville.

3-5

L'Association informe chacune des communes qui accueilleront ces sessions de Juillet à Août 2014 que les partenaires actuellement contactés sont : Villes de Vannes, Quiberon, Carnac, Ploemeur, Arzon, Auray -Saint Goustan, Josselin, Locminé, le Conseil départemental du Morbihan, parrain de l'opération, France Bleu Breizh, Ouest France, Le Point, SNCF, Folio, ... Cette liste pourra être modifiée au fur et à mesure des accords passés entre « Nocturnes Littéraires » et ses divers partenaires.

La signature de la présente convention, rédigée en 2 exemplaires, vaut acceptation des diverses modalités prévues ci-dessus.



Pour « Nocturnes Littéraires »

Pierre DEFENDINI

Pour la Ville de Ploemeur,  
M.